RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

Date : 16/06/2026
Numéro : 37-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Absents excusés : 6
Absents non excusés : 0
Retard : 0
Pouvoirs : 6
Pris part à la délibération : 19

DATE DE LA CONVOCATION
08/06/2026
DATE D'AFFICHAGE
19/06/2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 071-217101708-20260616-37_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DEMIGNY 71150

Séance du 16 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à Vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes, DUPLAN Aurélie, HUARD BURTIN Karine, MECHET Françoise, PERIER Pascale, FOURRIER Pauline, CORDEROT Béatrice, Mrs NEVORET Gérald, SUBIRANIN Daniel, DUPLUS Nicolas, GUICHARD Alexandre, LECUELLE Antonin, BLOC Kévin.
Absents excusés : Mmes HELENA Fernande, DUJARIC Pauline, JOBARD Claudie, Mrs. José DE SOUSA, COLIN Rémy, STRUB Ilane
Absents non excusés :
Pouvoirs : M. José DE SOUSA a donné pouvoir à M. NEVORET Gérald,
M. Rémi COLIN a donné pouvoir à M. Alexandre GUICHARD,
M. Ilane STRUB a donné pouvoir à Mme Marie-Claire DILLY,
Mme Fernande HELENA a donné pouvoir à Mme Karine HUARD BURTIN,
Mme Claudie JOBARD a donné pouvoir à Mme Françoise MECHET,
Mme DUJARIC Pauline a donné pouvoir à Mme DUPLAN Aurélie,
Retard : néant
Secrétaire de séance : Karine HUARD BURTIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Affaires générales – Cession de parcelle

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que M. Jean-Yves CHARLES, par lettre en date du 22 mai 2026, propose d'acquérir la parcelle communale cadastrée **C 513** d'une superficie de **16 910m2**, au lieudit La prairie sauvage, au prix négocié de 2000€.
Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la demande présentée par M. Jean-Yves CHARLES, en date du 22 mai 2026, tendant à acquérir la parcelle communale cadastrée section C 153, d'une superficie de 16 910 m² ;

Considérant que cette parcelle relève du domaine privé communal et qu'elle ne présente plus d'utilité pour les besoins de la commune ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 071-217101708-20260616-37_2026-DE

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à cette cession ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE :**
- **Article 1 : D'approuver** la vente de la parcelle cadastrée section C 513d'une superficie de 16 910 m², au profit de M. Jean-Yves CHARLES.
- **Article 2 : De fixer** le prix de vente à la somme de 2000.00€ €, conformément aux négociations intervenues.
- **Article 3 :** Les frais de notaire et tous les frais liés à la cession seront à la charge de l'acquéreur.
- **Article 4 : D'autoriser** Mme le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
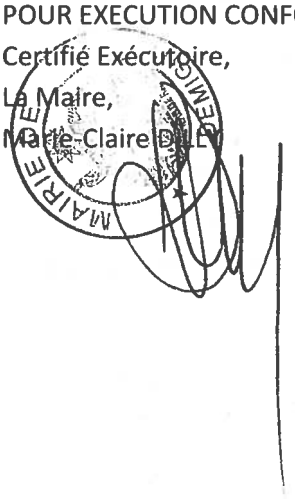
POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire,
Marie-Claire DILLY